

Label Eve® d'Ecocert : Les espaces verts pourraient bien redevenir des jardins d'Eden !

Depuis 7 ans, le label « Eve® - Espace vert écologique » d'Ecocert est la garantie d'une réelle gestion écologique des espaces verts. Il apporte une solution aux problématiques de développement durable des entreprises et des collectivités, et répond aux préoccupations des citoyens en les informant sur la qualité environnementale des sites fréquentés.

Une garantie adaptée et des contrôles indépendants

Le référentiel « Eve® » a été développé en 2006 par Ecocert en concertation avec des collectivités et un comité composé d'experts et de professionnels des espaces verts et de l'environnement. Le label peut être attribué à tous les types d'espaces végétalisés, publics ou privés, urbains ou ruraux, ouverts ou non au public, en création ou en réhabilitation.

L'indépendance du label est garantie par le fonctionnement unique mis en place par Ecocert : les sites sont contrôlés chaque année, par des auditeurs experts, et le label est décerné par un comité d'attribution indépendant (les gestionnaires des sites contrôlés ne peuvent en être membres).

Des exigences qui couvrent tous les aspects de la gestion environnementale des sites

Ecocert impose 75 critères à respecter pour obtenir le label « Eve® », et notamment :

- ✘ **L'absence totale d'utilisation de produits chimiques** : herbicides, phytosanitaires, engrais de synthèse, etc.
- ✘ Une politique d'**économie de l'eau** et la mise en place d'un plan de réduction en fonction de la consommation.
- ✘ Le **respect du sol**, considéré comme un milieu vivant, et l'utilisation de paillage, l'apport de matières organiques, etc.
- ✘ Des actions en faveur de la **biodiversité** et du maintien des végétaux spontanés.

Après un audit initial, le label est attribué à l'espace vert et réactualisé une fois par an après un **audit annuel de suivi**, permettant d'attester du réel engagement des gestionnaires (entreprise, mairie, collectivité,...).

Un signe de qualité et de confiance reconnu

Plus de **150 espaces verts ont obtenu le label**. Les Jardins Passagers du Parc de La Villette à Paris (3000m²), la ville de Quimper (12,2 ha), des sièges d'entreprise comme GSK (*GlaxoSmithKline* – 5,2 ha), et des domaines touristiques comme l'Evian Resort (15 ha) sont parmi les exemples significatifs en France.



Du plus petit site (250m² pour la commune de Seix en Ariège ou 2 537m² pour celle de L'Isle Jourdain dans le Gers) au plus grand (une forêt de 2 823 ha pour l'Agence des Espaces Verts d'Ile de France), Ecocert a attesté **7 800 ha** d'espaces verts écologiques au total depuis la création du label.

A l'étranger, la principauté de Monaco gère 3 espaces verts labellisés depuis fin 2011. Une société belge a également fait labelliser son siège social. Plusieurs sites sont en cours de labellisation en Afrique du Sud, ainsi qu'en Suisse, au Brésil ou encore en Turquie.

A propos d'Ecocert :

Entreprise pionnière fondée en 1991, ECOCERT est un organisme de contrôle et de certification reconnu par les autorités. Installé dans le Gers, ECOCERT intervient directement dans près de 90 pays, par le biais de ses filiales implantées à l'étranger, pour contrôler et certifier des produits, systèmes et services, principalement dans le secteur environnemental. ECOCERT est l'organisme de certification leader en agriculture biologique et cosmétiques biologiques.

Contact presse : Julie Basdevant - 05.62.07.34.24 - julie.basdevant@ecocert.com